

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

16- Objet : ATELIERS RELAIS – ETABLISSEMENTS SABATHE - RACHAT DE PARTS SOCIALES
N° Ordre : DE-068-2022
Rapporteur : Nicolas LACOMBE, vice-président au Développement Economique
Nomenclature : 7.4. Interventions économiques

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Alban CASSAGNABERE
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Joël AREVALLILO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : -
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : -
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : -
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_068_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement Economique,

Vu la convention de bail signée le 3 février 2006, entre la commune de Mézin et l'entreprise SABATHE, pour un droit d'occupation d'un bâtiment économique à crédit bailleur, et ses dépendances, sur la commune de Mézin, aux fins d'y exercer une activité de vente, réparation et entretien de matériel de jardinage, bail qui court jusqu'au 31 décembre 2025,

Vu la vente en la forme administrative en date du 30 mars 2018 entre la commune de Mézin et Albret Communauté, actant le transfert des ateliers-relais de Mézin à Albret Communauté, conformément aux transferts de compétence régis par la Loi NOTRe, et, parmi ces ateliers, celui occupé par les établissements SABATHE,

Considérant la demande de M. Denis SABATHE, gérant de l'entreprise, d'autoriser la revente de ses parts sociales à la SARL GASCOGNE Equipement, pour cause de départ à la retraite,

Après confirmation que les établissements SABATHE subsisteront avec le même numéro de SIRET, et qu'il s'agit simplement du rachat de parts sociales par la SARL GASCOGNE EQUIPEMENT (gérant Monsieur Fabien Lapèze),

Et après consultation pour avis de la Commission Développement Economique en date du 4 mai 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De prendre acte** du rachat par la SARL GASCOGNE EQUIPEMENT des parts sociales des ETABLISSEMENTS SABATHE ;

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_068_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

► **De prendre acte** de ce changement de gérance, sachant que la convention de bail en cours signée le 3 février 2006, pour l'occupation de l'atelier-relais, demeure inchangée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

